



2023

RAPPORT ANNUEL

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC



RAPPORT ANNUEL 2023

<u>Mot de la directrice générale</u>	1
<u>Mot du président</u>	3
<u>Administration</u>	5
<u>Activités politiques</u>	6
<u>Relations de travail</u>	11
<u>50e anniversaire</u>	16
<u>Communication</u>	22

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'année qui vient de passer aura évidemment été teintée par le 50e anniversaire de notre association autant par la mobilisation des énergies que par la réalisation de différents événements.

Loin de renier l'historique de notre association et des batailles menées par les Réals qui furent le thème central du 40e anniversaire de l'association, nous sentions que le contexte actuel nous donnait l'occasion en ce 50e anniversaire, de prendre position pour que les Réals soient vus et reconnus. En effet, la disponibilité des contenus audiovisuels par voie numérique redessine la façon de les consommer et toute la dynamique de notre secteur. Elle est une porte ouverte sur la production audiovisuelle mondiale et ravive notre sentiment de protection à l'égard de nos productions locales qui ne peuvent compétitionner à armes égales compte tenu des budgets de production qui fondent à vue d'œil.

Dès l'année dernière, nous avons annoncé que les célébrations mettraient en évidence le métier de réalisation, les différents secteurs où il est pratiqué, mais également les Réals ainsi que leurs œuvres. C'est évidemment le pari que nous avons voulu relever par une campagne de notoriété basée sur une publicité réalisée par Jean-François Pouliot dans un studio de décors virtuels. Cette publicité aura été diffusée à la télévision, dans de nombreuses salles de cinéma au Québec et sur les réseaux sociaux. Cela a été rendu possible grâce à un incroyable appui de nos partenaires tel que Québecor, l'APCQ, Cineplex, Téléfilm, Mels, le ministère de la Culture et des communications et une multitude d'autres. Un site «fringalesréals.com» a également été créé et amplement visité, afin de fournir de l'information complémentaire à notre publicité. Notre message a donc résonné tel que nous l'espérions.

Nous y avons contribué également par le biais de différents événements tenus en partenariat avec d'autres organisations comme les RIDM, l'ONF, Québec Cinéma, les Réalisatrices équitables et la Cinémathèque où les Réals étaient à l'honneur.

De plus, nous avons organisé une journée mémorable au Centre Phi, le 5 avril dernier (lors d'une tempête de verglas tout aussi mémorable!) où les membres et les gens de l'industrie étaient conviés à assister à des discussions passionnantes sur différents aspects du métier.

Malgré les célébrations, la vie associative, elle, a continué de requérir toute notre attention au long de l'année. Le mouvement entrepris en début de printemps 2022 pour le documentaire s'est notamment poursuivi et a donné lieu à de nombreuses initiatives et rencontres afin d'identifier les principales problématiques et les solutions à mettre en place.

Nous avons enfin obtenu une nouvelle loi sur le statut de l'artiste au niveau provincial, en juin 2022, réclamée depuis plusieurs années. Du côté fédéral, la nouvelle mouture de la Loi sur la radiodiffusion (Projet de loi C-11) a passé le cap des différentes étapes alors que nous sommes toujours dans l'attente de la dernière approbation avant qu'elle ne devienne officiellement une loi.

Nos négociations et les nouveaux secteurs couverts ont également continué à progresser notamment par le biais d'une entente collective avec l'ADISQ pour les captations et un renouvellement de l'entente collective ARRO-AQPM pour le long-métrage. Nous avons débuté les négociations dans le secteur de la publicité avec l'APP et quelques autres négociations devraient débuter dans les prochains mois.

Bref, notre association se porte très bien et continue sa croissance. L'ARRQ et ses membres sont des joueurs importants dans l'écosystème de l'audiovisuel qui méritent une place de choix. Nous ne pouvons que nous souhaiter 50 autres belles années à l'ARRQ afin que les Réals continuent de rayonner autant chez nous qu'à l'international.

Mylène Cyr, Directrice générale



MOT DU PRÉSIDENT

Fêter ses 50 ans et se positionner pour l'avenir

Impossible de parler de la dernière année de l'Association sans parler de son 50e anniversaire. En effet, ses préparatifs datent de plus d'un an. Et comme un tel anniversaire exige énormément de temps et de ressources, il nous fallait au départ rendre cet exercice rentable d'un point de vue stratégique. Il fallait faire en sorte qu'une telle dépense d'énergie et d'argent devienne un investissement dans notre avenir collectif. C'est justement en se tournant vers l'avenir que nous sommes parvenus à rendre cette entreprise profitable. Car, si les anniversaires sont souvent l'occasion de regarder en arrière sur les accomplissements passés, nous avons choisi de nous tourner vers le futur pour faire avancer les causes qui nous tiennent à cœur dès maintenant et dans les prochaines années alors que nous vivons une période charnière dans nos médias.



Le 50e anniversaire est donc en quelque sorte devenu un levier pour positionner stratégiquement les Réals et leur association sur la scène politique, publique et industrielle afin que nos préoccupations soient entendues dans le débat public autour de notre culture audiovisuelle.

L'un de nos plus grands défis en tant qu'association d'artistes c'est que, parmi nos partenaires syndicaux, nous sommes sans doute la plus petite association. L'ARRQ compte à ce jour près de 900 membres. Et bien que nous soyons en constante croissance, ce n'est rien en comparaison de l'UDA qui compte 13,000 membres ou de l'AQTIS 514 IATSE à 8000 membres, ce sans compter les 15 000 autres membres de IATSE Canada. Leur poids politique en est naturellement d'autant plus grand.

Par contre, les membres de l'ARRQ jouent un rôle central dans la création des œuvres audiovisuelles francophones et nous avons voulu valoriser ce rôle à l'occasion de notre 50e anniversaire par une campagne de notoriété destinée à mettre en valeur nos membres et notre métier sous toutes ses formes. La publicité tournée par Jean-François Pouliot dans un décor virtuel nous a servi d'écran, non seulement pour valoriser nos membres mais aussi pour faire la démonstration aux décideurs politiques que nous sollicitons qu'il faut démocratiser cette technologie innovante pour la mettre à la portée des créateurs d'ici afin de leur permettre de rêver plus grand.

Notre anniversaire fut en même temps l'occasion de jeter des ponts et de renforcer nos partenariats car si nous sommes relativement « petits », nous avons multiplié les appuis car la cause des Réals c'est aussi celle de notre culture sur les écrans. C'est ainsi que fournisseurs, institutions, ministères, diffuseurs et partenaires syndicaux ont répondu à l'appel et que notre publicité ainsi que le site web créé pour l'occasion ont pu familiariser le public et les décideurs de tout acabit avec notre métier et ceux qui le pratiquent. Nous avons été vus à la télé, dans les salles de cinéma, sur les réseaux sociaux, sur les panels et dans les imprimés. Le but étant de positionner l'ARRQ et ses membres en s'appuyant sur la qualité de notre contribution à la culture plutôt que par notre nombre.

C'est donc forts de notre notoriété et de nos alliances que nous avons ainsi pu influencer les décisions politiques importantes qui ont eu cours cette année, dont les plus importantes sont sans aucun doute la « Loi sur le statut professionnel des artistes » (LSA), adoptée à Québec il y a bientôt un an, et la « Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion... » (C-11) qui devrait être adoptée sous peu à Ottawa et qui mettra les plateformes numériques à contribution dans notre système de radiodiffusion.

Mais c'est surtout que nous sommes maintenant en pole position pour les batailles à venir. Car nous préparons déjà l'après C-11, à savoir le décret d'instructions au CRTC et la réouverture du débat sur le contenu canadien qui détermineront quelle part des contributions des plateformes seront dévolues à la production francophone. Notre avenir en dépend.

Gabriel Pelletier, Président



ADMINISTRATION

Dire que l'ARRQ continue sa phase de croissance n'est pas qu'une illusion. En fait, nos statistiques démontrent que c'est effectivement le cas.

Le nombre de membres est passé de 787 en 2019 à 878 membres en 2022. Le nombre des contrats TV est passé de 784 en 2019 à 1051 en 2022, quant aux contrats Long métrage il y en avait 41 en 2019 contre 56 en 2022.

Évidemment, ce volume grandissant apporte son lot d'adaptation quant à nos ressources et outils internes. Yenny Pinzon, adjointe à la comptabilité, était auparavant une ressource externe, nous avons procédé à son embauche et elle fait dorénavant partie intégrante de l'équipe de l'ARRQ.

Grand changement au sein de nos troupes avec le départ de Stéphanie Brûlé, responsable des communications. Stéphanie était à l'ARRQ depuis 2014 et a quitté ses fonctions en début janvier 2023. Elle a été remplacée par Géraldine Piguet, arrivée le 20 février 2023, au beau milieu de l'organisation de la campagne de notoriété, du site « fringalesréals.com », de la préparation des événements du 50e... elle a relevé le défi avec brio.

Nous sommes toujours dans l'adaptation de notre base de données pour nous permettre de rendre notre système plus fonctionnel étant donné le nombre d'ententes collectives qui se multiplient et la numérisation des services. La pénurie de main-d'œuvre a cependant ralenti le processus qui se poursuivra cette année. Nous faisons désormais équipe avec La Webshop qui nous accompagne dans l'amélioration de notre site réals.québec.



Équipe de l'ARRQ - Crédit photo: Émilie Pelletier

ACTIVITÉS POLITIQUES

LE DOCUMENTAIRE

Le mouvement « Pour la suite du Doc » formé en début de printemps 2022 et demandant une révision à la hausse des budgets de la SODEC pour le documentaire a entraîné une mobilisation impressionnante des acteurs de ce secteur. L'ARRQ a été un joueur important dans cette démarche de recherche d'informations et de solutions.

Nous avons d'abord rencontré nos documentaristes afin de discuter des différentes problématiques observées selon les phases de production, le type de production et de diffusion. Nous avons rapidement conclu que le champ d'action serait vaste et que les problématiques étaient variées et qu'en conséquence la formation d'un comité de travail conjoint avec l'AQPM permettrait de valider plusieurs volets.

Des rencontres avec l'AQPM en présence de nos membres respectifs puis en comité restreint ont été tenues à quelques reprises. Il fut alors convenu de sonder chacun de notre côté les diffuseurs, les institutions ainsi que les distributeurs afin de mettre en commun par la suite nos constats.

Pour notre part, pendant la période estivale et l'automne, nous avons donc tenu une douzaine de rencontres avec la SODEC, le FMC, Téléfilm, CALQ, SRC, Corus, Télé-Québec, TV5, Québecor et les Films du 3 mars.

Certains constats ont rapidement pu être faits. Le manque de budget est évidemment un élément souligné par tous les intervenants qui a des répercussions à plusieurs niveaux. Un manque de fonds au niveau des enveloppes de développement a un impact important empêchant les réels d'approfondir les sujets, l'approche et un meilleur déploiement de leur vision créatrice. Malgré de possibles augmentations de budgets des documentaires, les diffuseurs refusent de plus en plus de suivre cette bonification, car ils ne veulent pas injecter plus de fonds et dépasser la licence seuil.

Il est de plus en plus difficile de voir les documentaires : ils ne sont pratiquement plus accessibles en salle et même chose à la télévision avec peu de case horaire ou de case horaire à l'heure de grande écoute, surtout au niveau de la télé généraliste. Les aides en promotion et distribution sont insuffisantes pour assurer la vie du documentaire en festival ou leur permettre d'être présents dans les salles. De plus, il n'existe aucune plateforme ou diffuseur dédié pour permettre de voir et revoir les documentaires d'ici.

Nous constatons chez les diffuseurs un manque d'intérêt pour le financement de long-métrage documentaire, alors qu'ils ont tendance à mettre de l'avant les séries, beaucoup plus rentable pour leur grille horaire. Le documentaire à la télévision est de plus en plus formaté, les exigences des diffuseurs devenant plus imposantes, on demande par exemple d'incorporer une vedette, d'avoir un certain angle éditorial, etc.

Le mouvement de concertation s'est également propagé chez les institutions et notamment à la SODEC qui a rencontré les intervenants du secteur (dont l'ARRQ en octobre 2022) et a mandaté Mme Colette Loumède afin de rédiger des recommandations. Lesdites recommandations ont été déposées avant la période des fêtes, la SODEC continuant ses discussions avec d'autres institutions afin d'harmoniser les modifications qu'elle rendrait possiblement publiques en début d'automne 2023.

Le FMC a annoncé les changements à ses programmes il y a quelques semaines. Parmi les changements, à partir de 2023-24, les réalisateurs.trices seront enfin admissibles au programme des premières étapes de

développement. C'est une victoire après plusieurs années d'efforts conjoints de l'ARRQ et de la DGC. Les réalisateurs.trices documentaires qui sont aussi scénaristes sur un projet pourront donc faire une demande. Le FMC a également apporté des modifications à ces licences seuils en documentaire. Le programme POV en français sera reconduit.

L'AQPM de son côté a fait certaines demandes auprès du FMC dont des demandes d'enveloppes indépendantes pour la promotion des documentaires. Elle a aussi déposé des demandes auprès du gouvernement provincial soit une enveloppe récurrente de 3 millions \$ à la SODEC afin de soutenir le développement et la production de documentaires uniques en format moyen et long métrage ainsi qu'une demande récurrente de 3 millions \$ afin que Télé-Québec finance et acquière des documentaires d'ici et qu'elle devienne une plateforme dédiée à ceux-ci. L'ARRQ appuie ces demandes.

Le 21 novembre 2022, dans le cadre des RIDM, l'association tenait une table ronde intitulée « État des lieux et comment assurer la suite du documentaire » en réunissant des représentantes de la SODEC (Johanne Larue), du FMC (Mireille Darveau), Télé-Québec (Virginie Langlois), et l'AQPM (Anne-Valérie Tremblay).

Puis la bonification des conditions pour le secteur documentaire s'est également reflétée dans nos négociations puisque dans la nouvelle entente Long métrage ARRQ-AQPM, le cachet minimal de réalisation des documentaires est passé de 7,5% du budget total de production à 10% des premiers 850 000 \$ du budget. Si le budget total de production excède 850 000\$, un excédant doit être négocié de gré à gré entre les parties. Il est prévu que l'ARRQ et l'AQPM se rencontrent à nouveau cet été afin d'effectuer un bilan et un état des lieux un an après le début de leurs consultations.

LA LOI SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

C'est initialement la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1) (ou « Loi sur le statut de l'artiste ») adoptée en 1987 qui a reconnu à l'ARRQ le pouvoir de négocier des ententes collectives. Cette loi n'avait subi aucune refonte majeure depuis son adoption, et ce, malgré les demandes insistantes des associations d'artistes. Une nouvelle mouture a été adoptée le 3 juin 2022 sous le nouveau nom de Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène. Il s'agit d'une fusion de notre loi (S-32.1) et de la loi qui couvrait la littérature et les métiers d'art (S-32.01).

Ce fut donc un travail acharné étalé sur plusieurs années avec des dépôts de mémoires, plusieurs rencontres de concertation et une comparution devant la Commission de l'économie et du travail en date du 24 mai 2022 que nous avons pu clore ce chapitre.

Certaines avancées sont à souligner comme les dispositions sur le harcèlement s'appliquant à tous les artistes, l'élargissement des pouvoirs du tribunal administratif du travail (TAT) ainsi que ceux de l'arbitre.

Toutefois, l'ARRQ était déçue que ses revendications au niveau de la reconnaissance obligatoire des associations de producteurs n'aient pas été retenues. La loi prévoit dorénavant un pouvoir réglementaire permettant au ministre d'établir des conditions minimales dans des secteurs où il n'y a pas d'ententes collectives. Ce pouvoir est peu encadré par les dispositions de la loi. Nous verrons son véritable effet avec le temps.

PROJET DE LOI C-11 ET CONTENU CANADIEN

En février 2022 le gouvernement déposait à la chambre des communes le projet de Loi C-11 : « Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois ». Cette loi remplaçait le projet de Loi C-10 mort au feuillet avant les élections fédérales et vise à donner au CRTC les pouvoirs nécessaires pour imposer des obligations de contribution financière et de contenu canadien aux fournisseurs de médias en ligne canadiens et étrangers tels que Netflix, Amazon prime YouTube et Spotify qui n'étaient pas soumis à ces règles auparavant. Ces dernières s'y sont fortement opposées et ont négocié ferme avec le gouvernement pendant tout le processus législatif.

Pendant toute l'année 2022 et le début de 2023 l'ARRQ a mené, seule et avec d'autres, un lobbying actif pour amender et faire adopter ce projet de loi malgré l'opposition des géants du numérique.

L'ARRQ a :

- Siégé au comité de radiodiffusion de la Coalition pour la diversité culturelle (CDEC) pour analyser et proposer des amendements au projet de loi
- Rencontré des députés fédéraux en compagnie de nos collègues de la DGC en avril 2022
- Participé au Sommet National sur la culture à Ottawa en présence du ministre du Patrimoine canadien Pablo Rodriguez du 2 au 4 mai 2022
- Participé aux rencontres hebdomadaires de la Fédération nationale de la culture et des communications (FNCC-CSN) et déposé un mémoire conjoint avec eux sur C-11 à la chambre des communes en même temps que celui de la CDEC dont nous sommes membres
- Participé à un groupe de travail de la CDEC se concentrant sur la rédaction d'un amendement à la clause 3-1 (f) du projet de loi afin d'éviter une distinction entre les règles imposées aux plateformes canadiennes et les plateformes étrangères en vue de le proposer au sénat
- Lancé un sondage Nanos conjointement avec l'AQPM, la CMPA et Les Amis de la radiodiffusion pour sonder l'appui public à notre proposition pour 3-1 (f), soit le « recours au maximum et de façon prédominante aux ressources créatives canadiennes » pour toutes les plateformes sans distinction pour les plateformes étrangères
- Rencontré le sénateur Cormier en compagnie de l'UDA, la SARTEC et la GMMQ en octobre afin de le convaincre de soumettre nos amendements au Comité sénatorial permanent des transports et des communications chargé d'étudier le projet de loi pour son adoption au sénat, notamment un amendement qui éviterait de soustraire les diffuseurs étrangers à la Loi sur le statut de l'artiste fédérale
- Comparu devant le Comité sénatorial permanent des transports et des communications le 2 novembre pour défendre nos amendements
- Soumis un mémoire conjoint avec la DGC au Fonds des médias du Canada (FMC) en décembre dans le cadre de ses consultations sur une redéfinition du contenu canadien en prévision de l'adoption de C-11
- Rencontré le président de IATSE Canada, John Lewis, le 22 décembre en réaction à son témoignage devant le comité sénatorial où il proposait de diluer les exigences de contenu canadien pour le convaincre qu'il faut au contraire maintenir les exigences actuelles de contenu canadien et de propriété intellectuelle canadienne
- Relayé et partagé dans nos réseaux trois campagnes publiques orchestrées par la CDEC et destinées à envoyer des lettres aux députés et aux sénateurs pour accélérer l'adoption de C-11
- Répondu à un sondage du Fonds des Médias du Canada (FMC) sur le contenu canadien en mars 2023 et exprimé notre opposition à la démarche même du sondage tout en affirmant notre appui à un maintien des exigences actuelles de 10 points sur 10 de citoyens canadiens dans les postes-clé.
- Appuyé un mémoire de la DGC déposé en avril au FMC pour s'opposer à leur sondage et exiger le maintien des 10 points sur 10.

À l'heure actuelle le projet de Loi C-11 a été adopté en troisième lecture à la chambre des communes et est de retour au Sénat pour son adoption finale avant la sanction royale. Les dés sont jetés. La très grande majorité des amendements proposés par la CDEC et portés par le sénateur Cormier ont été adoptés. Mais notre amendement à la clause 3-1 (f) a été défait au Sénat en troisième lecture car il n'était pas appuyé par le gouvernement Libéral qui a offert cette concession aux géants du numérique. Les exigences en ressources créatrices canadiennes ne seront donc pas les mêmes pour les plateformes étrangères que pour les plateformes canadiennes.

Néanmoins, nous continuons d'appuyer cette loi qui crée des règles là où il n'y en avait pas du tout. Nous tournerons désormais nos efforts pour maintenir au plus haut standard possible le recours aux ressources créatrices canadiennes dans l'application de la loi qu'en fera le CRTC et dans la définition du contenu canadien par nos institutions de financement.

NOTA BENE: Le texte de loi C-11 a été adopté le 27 avril 2023 par le Sénat et a également reçu la sanction royale. Veuillez prendre note que le texte précédent a été rédigé avant l'adoption du texte.

CRTC

En date du 4 août 2022, l'ARRQ ainsi que l'AQTIS 514 IAEST, la SARTEC et l'UDA déposaient une demande conjointe au gouverneur en conseil pour réexamen d'une décision du CRTC (2022-165) relativement aux conditions de renouvellement de licence de la Société Radio-Canada. Dans sa décision, le CRTC avait largement approuvé le nouveau cadre réglementaire proposé par SRC qui allait à l'encontre des objectifs de la Politique canadienne de radiodiffusion.

Radio-Canada proposait notamment de réduire l'ensemble de ses obligations à la télévision généraliste en matière d'émissions d'intérêt national (ÉIN) et d'émissions jeunesse en faveur de la télévision numérique, alors que les budgets de production et, par conséquent, le volume de ressources créatrices canadiennes engagées par la télévision numérique sont bien moindres.

Le gouverneur en conseil (ou Conseil des ministres) a donc accepté notre requête et la décision fut renvoyée pour réexamen. Nous sommes donc toujours dans l'attente d'une décision à cet effet.

STUDIOS AVEC DÉCORS VIRTUELS

La pandémie avait amorcé une réflexion sur les meilleurs moyens de relancer notre industrie cinématographique et télévisuelle. À l'évidence on pensait à court terme alors qu'on cherchait des moyens de tourner malgré les règles sanitaires. Mais l'idée a germé chez votre président qu'il fallait aussi penser à plus long terme et qu'il était temps d'investir dans des infrastructures de tournage, des studios offrant un environnement contrôlé et sain. Et qui plus est, des studios équipés de systèmes de décors virtuels, une technologie émergente qui peut révolutionner nos façons de faire.

L'apparition de la technologie de décors virtuels permet en effet d'envisager des tournages où il y aurait plus de journées en studio, à l'abri des intempéries et en toutes saisons car on peut y reproduire des extérieurs comme des intérieurs. Plus de journées en studio virtuels représentent des possibilités créatives infinies, moins d'horaires atypiques, de meilleures conditions de travail, une meilleure rétention de main-d'œuvre en ces temps de pénurie, et enfin une moins grande empreinte carbone. D'ailleurs à ce sujet, la tendance est résolument tournée vers les tournages éco-responsables. L'ARRQ est partenaire d'« On

tourne vert » du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) et elle vient de se joindre au groupe de travail de la « Collaboration Radicale », une collaboration nationale entre des représentants de syndicats, de guildes et d'organisations canadiennes, lancée par le Forum de Production Durable (SPF). Des diffuseurs tels que la CBC au Canada ont maintenant des exigences de réduction de l'empreinte carbone. Il en est de même aux États-Unis où le premier geste éco-responsable posé par les grands producteurs a été de favoriser les tournages en studio pour éliminer le transport et l'usage de génératrices au diesel.

Ce qui nous ramène aux studios virtuels. Leur coût demeure prohibitif pour nos productions québécoises à budget relativement modeste. Cette année nous avons donc poursuivi nos démarches auprès du Ministère de l'économie et de l'innovation (MEI) qui nous a prêté une oreille favorable en offrant du financement pour une étude de marché. Nous nous sommes associés à l'AQPM et au BCTQ pour financer cette étude avec l'aide du ministère en vue de déterminer les coûts, les besoins et les investissements nécessaires en partenariat avec les opérateurs de studio pour démocratiser l'usage de cette technologie par les productions québécoises.

Et pour s'assurer que la promesse des décors virtuels était à la hauteur des attentes, nous avons tourné la publicité du 50e anniversaire de l'ARRQ dans le studio virtuel de Mel's avec un décor en 3D acheté sur internet pour 350\$. Le résultat a, je crois, été plus que probant.



Tournage de la publicité Fringales Réals dans les décors virtuels des studios MELS - Crédit photo: Gabriel Pelletier

RELATIONS DE TRAVAIL

NÉGOCIATION AVEC L'ADISQ POUR LA CAPTATION DE SPECTACLES DESTINÉE AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Nous avons entamé les négociations avec l'ADISQ le 15 juin 2021 en vue de conclure une entente collective couvrant les captations de spectacle produites par des membres de l'ADISQ et destinées à la diffusion sur les plateformes numériques.

Après 13 séances de négociation avec l'ADISQ, lors de la dernière AGA, nos deux associations en étaient déjà arrivées à une entente de principe. Cette entente de principe a été entérinée à l'unanimité par nos membres lors d'une assemblée spéciale qui s'est tenue le 7 juin 2022.

L'entente, d'une durée de deux ans, est en vigueur depuis le 20 juin 2022. Elle s'applique à toutes les captations de spectacles de musique, humoristiques et de variétés, en langue autre que l'anglais, produites par un producteur membre de l'ADISQ ou qui adhère à l'entente, et dont le principal marché est la diffusion sur les plateformes numériques.

NÉGOCIATION AVEC L'AQPM ENTOURANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LONG MÉTRAGE

Depuis la dernière AGA, nous avons eu quatre (4) séances de négociation avec l'AQPM afin de poursuivre nos discussions entourant le renouvellement de notre entente collective couvrant les longs métrages de fiction et documentaires. Nous avons aussi fait une consultation en comité élargi avec nos membres le 20 juin 2022 afin de confirmer certains des mandats qui nous avaient été confiés.

À la suite de ces rencontres, nous en sommes arrivés à une entente de principe avec l'AQPM le 10 août 2022. Cette entente a été entérinée à l'unanimité par nos membres lors d'une assemblée spéciale qui s'est tenue le 20 septembre 2022. La nouvelle entente long métrage, d'une durée de trois (3) ans, est entrée en vigueur le 30 octobre 2022.

Cette nouvelle entente innove en reconnaissant le travail de réalisation effectué à l'étape du développement. Elle instaure deux nouveaux contrats : le contrat relatif à l'association du réalisateur à un projet et le contrat relatif à du travail additionnel en développement. Y est donc détaillé ce qui constitue le travail qu'on attend normalement d'un réalisateur à l'étape du développement. Tout travail additionnel doit faire l'objet d'un contrat distinct et d'une rémunération additionnelle.

Par ailleurs, pour les longs métrages documentaires, le cachet de réalisation minimal est passé de 7,5% du budget total de production à 10% des premiers 850 000\$ du budget, ce qui constitue une augmentation considérable dans le but d'améliorer les conditions des documentaristes. Si le budget total de la production excède 850 000\$, un excédant doit de plus être négocié de gré à gré entre les parties.

Des dispositions obligent aussi le producteur à considérer de bonne foi toute demande du.e la réalisateur.trice de recourir aux services d'une coordonnateur.trice d'intimité, et à faire les aménagements nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail des réalisatrices enceintes ou qui allaitent. Finalement, pour encourager les productions artisanales, c'est-à-dire un film où le réalisateur jouit d'un contrôle créatif complet et d'une indépendance dans la production, nous avons mis en place, avec l'AQPM, un mécanisme

afin qu'un producteur puisse obtenir un avis de différé si la production correspond aux critères établis par l'entente.

NÉGOCIATION AVEC L'APP POUR LES ANNONCES PUBLICITAIRES

Le 10 mai 2022, nous avons présenté à nos membres un cahier de demandes en vue d'entamer des négociations pour une première entente collective couvrant le secteur de la publicité. Nous avons ensuite envoyé un avis de négociation à l'Association des producteurs publicitaires (APP) le 19 mai 2022 et avons formé notre comité de négociation, composé de quatre (4) membres œuvrant dans le secteur publicitaire.

Le 23 juin 2022, nous avons rencontré la directrice générale de l'APP et le président du conseil d'administration afin de leur présenter notre cahier de demandes. Les vacances estivales et des changements à leur conseil d'administration ont retardé la rencontre suivante, qui a finalement eu lieu le 18 novembre 2022. Plusieurs des membres de l'APP étaient présents à cette première rencontre et nous avons pu constater une certaine appréhension et crainte de la part des producteurs à négocier des conditions de travail minimales pour les réalisateurs.trices.

Toutefois, depuis, nous avons eu quatre séances supplémentaires de négociation. Nous sentons plus d'ouverture à la discussion de leur part, de même que face à nos demandes. Nous avons abordé les questions des rôles et responsabilités du.de la réalisateur.trice, du champ d'application, de la participation au processus d'appel d'offres et de l'horaire de travail. Nous avons quatre séances supplémentaires à l'agenda et en ajoutons à chaque rencontre.

NÉGOCIATION AVEC L'AQPM ENTOURANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE TÉLÉVISION

L'entente collective que nous avons avec l'AQPM qui couvre les œuvres destinées à la télévision arrivant à échéance le 15 février 2023, nous leur avons envoyé un avis de négociation le 25 janvier 2023 afin d'entamer les discussions entourant son renouvellement. Nous avons eu une première rencontre avec eux le 2 mars 2023 lors de laquelle nous leur avons présenté nos demandes.

Nous avons eu une autre séance de négociation par la suite, au bout de laquelle nous en sommes arrivés à une entente de principe. Le processus pour entériner cette entente suit son cours et une possible entrée en vigueur est envisagée à la fin du mois de mai.

ANIMATION

À partir de juin 2022, nous avons entamé une analyse des conditions de travail applicables au secteur de l'animation. Afin de collecter des données, nous avons envoyé un sondage à nos membres ainsi qu'à des réalisateurs.trices non-membres de l'association, mais qui œuvrent dans le domaine de l'animation. Nous avons aussi réalisé plusieurs entretiens avec eux.

À partir des informations recueillies, nous avons préparé un cahier de demandes en vue d'entamer des négociations dans le but de conclure une entente collective qui couvre les œuvres d'animation. Nous avons présenté ces demandes aux membres et non-membres lors d'une consultation qui a eu lieu le 15 février 2023.

Nous avons quelques questions à analyser avant de pouvoir envoyer un avis de négociation.

VIDÉOCLIP

Nous avons envoyé un sondage à nos membres et avons effectué des entretiens avec eux afin de collecter des informations sur les conditions de travail actuelles des réalisateurs.trices de vidéoclips. À partir des informations recueillies, un cahier de demandes a été élaboré, lequel sera prochainement soumis aux membres lors d'une consultation en vue d'entamer des négociations visant la conclusion d'une entente collective couvrant la réalisation de vidéoclips.

ENTENTES PARTICULIÈRES

Au cours de la dernière année, nous avons signé sept ententes particulières, toutes avec des producteurs non membres de l'AQPM. Par le biais de ces ententes, les membres peuvent avoir accès à leurs bénéfices marginaux même si leur production n'est pas faite en vertu des ententes collectives en vigueur. Les producteurs doivent respecter certaines conditions minimales contenues à notre modèle d'entente, entre autres en ce qui a trait à la licence d'exploitation, aux rôles et responsabilités du ou de la réalisateur.trice et du cachet de réalisation.

GUIDE DE NÉGOCIATION ET NORMES MINIMALES

Nous avons rédigé un guide de négociation dans le but d'assister nos membres dans la négociation de leurs contrats de réalisation. Il permettra à nos membres d'être mieux outillés pour leur négociation, que leurs contrats soient régis par une entente collective à laquelle l'ARRQ est partie ou non.

En effet, une première section contient des exemples de clauses à éviter et de clauses à privilégier dans le cas où l'ARRQ n'interviendrait pas au contrat de réalisation signé. Dans la section suivante, nous donnons aux membres des suggestions ou des arguments afin qu'ils puissent se négocier des conditions qui sont supérieures aux conditions minimales qui sont prévues à nos ententes collectives.

Parallèlement à la rédaction de ce guide, nous avons entamé l'établissement de normes minimales pour les secteurs pour lesquels il est difficile de négocier des ententes collectives puisque les producteurs ne font souvent pas partie d'une association, et pour les secteurs pour lesquels nos ententes collectives ne prévoient aucun cachet minimal.

À ce jour, nous avons établi des normes minimales pour les productions destinées aux plateformes numériques, les captations de spectacle et les courts-métrages. Celles-ci devront d'abord être approuvées par le conseil d'administration avant d'être soumises à l'ensemble des membres pour commentaires et approbation.

HARCÈLEMENT

Nous avons travaillé avec la direction générale à l'élaboration d'un formulaire de plainte qui est maintenant disponible sur notre site internet. Les réalisateurs.trices qui ont signé un contrat sous les ententes collectives que nous avons signées avec l'AQPM et qui sont victime ou témoin d'une situation de harcèlement pourront remplir ce formulaire en ligne et pourront obtenir de l'aide ou des conseils, en toute confidentialité, du département des relations de travail. D'ailleurs, à cet effet, le département a reçu une formation de la part de l'Aparté pour la gestion de plainte reçue en lien avec une situation de harcèlement.

RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX MEMBRES ET LES FINISSANTS

L'équipe des relations de travail continue de participer aux rencontres qui permettent de présenter l'ARRQ aux nouveaux membres et aux finissants d'un programme de cinéma. Cette participation nous permet d'expliquer le rôle du département, les services que nous offrons et d'indiquer aux réalisateurs.trices la possibilité de conclure une entente particulière avec un producteur qui ne serait pas couvert par nos ententes collectives. Nous leur précisons aussi que nous offrons des conseils en relations de travail même si leur production n'entre pas sous la juridiction de nos ententes et que nous pouvons toujours réviser leurs contrats afin de nous assurer que leurs droits créatifs sont protégés. Nous avons aussi ajouté une brève formation sur le harcèlement en milieu culturel afin de leur permettre de reconnaître ce qui constitue du harcèlement et de porter à leur connaissance les différentes ressources auxquelles ils ont accès.

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE NATIONALE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LE SECTEUR DE L'AUDIOVISUEL

Dans le cadre des modifications apportées au régime de santé et sécurité au travail par le législateur, l'ACTRA, l'APP, l'AQPM, l'AQTIS, l'ARRQ, la DGC et l'UDA avons mis en place un comité national de santé et sécurité au travail afin d'identifier et analyser les risques à la santé et à la sécurité en milieu de travail propres au milieu de l'audiovisuel. Cette structure a pour objectif de créer un cadre cohérent applicable sur les plateaux de tournage et d'aider les producteurs, travailleurs et artistes dans l'adoption de méthodes de travail plus sécuritaires.

Le comité se rencontre tous les deux mois. Jusqu'à maintenant, il y a donc eu six rencontres. Les travaux de ce comité ont permis d'identifier 94 risques auxquels les professionnels de l'industrie de l'audiovisuel font face sur leurs lieux de travail. Nous avons d'ailleurs envoyé un sondage aux membres de l'ARRQ pour nous aider dans l'identification des risques spécifiques aux réalisateurs.trices. La prochaine étape de ces travaux sera d'analyser chacun de ces risques, étape pour laquelle nous solliciterons la participation de nos membres.

De ce comité est aussi né un comité *ad hoc* chargé d'étudier la question des tournages sur la voie publique. Une première rencontre de ce comité a eu lieu le 21 novembre 2022, à laquelle étaient présents plusieurs artistes et artisans œuvrant sur un plateau de tournage, dont notre président, Gabriel Pelletier. Le but de ce comité *ad hoc* est d'élaborer une procédure à suivre pour toutes les productions nécessitant un tournage sur la voie publique. Une deuxième rencontre a eu lieu à l'ARRQ le 20 avril 2023. L'AQPM a présenté aux associations un document contenant les lignes directrices s'appliquant aux enregistrements réalisés sur la voie publique. Nous devons maintenant l'analyser.

GRIEFS ET RÉCLAMATIONS

Nous avons déposé trois différents griefs au cours de la dernière année, dont deux ont été réglés à l'amiable sans avoir recours à l'arbitrage. Un est toujours en cours et nous nous sommes entendus sur l'assignation d'un arbitre, mais le dossier ne lui a pas encore été référé car nous poursuivons les discussions avec l'AQPM sur les enjeux soulevés par ce dossier.

MENTION « UN FILM DE »

Le 17 juin 2022, l'ARRQ a participé à une table de discussion avec la SARTEC et l'AQPM afin d'en arriver à une entente concernant l'utilisation de la mention au générique « Un film de ». Dans le cadre de cette rencontre, l'ARRQ a proposé l'adoption de principes directeurs établissant des critères dans lesquels l'utilisation de la mention « Un film de » au bénéfice du/de la réalisateur.trice serait appropriée.

La SARTEC a rejeté notre proposition et nous n'en sommes malheureusement pas arrivés à une entente. Nous sommes donc intervenus à titre de partie intéressée à trois griefs qu'ils ont déposés contre différents producteurs pour l'utilisation de cette mention afin de protéger les intérêts de nos membres concernés. Pour le moment, les dates d'audition de ces griefs ont été reportées.



Signature de l'accord avec l'ADISQ.

50e ANNIVERSAIRE

Quelle aventure! Pour ce 50e anniversaire nous avons vu les choses en grand et nous avons dû relever de nombreux défis afin de donner vie à nos ambitions.

Ces célébrations ont été l'occasion d'innover. Nous avons tourné notre première publicité - dans des décors virtuels qui plus est - et nous avons mis sur pied puis lancer notre première campagne de notoriété.

Nous ne nous sommes pourtant pas arrêtés là, car nous avons organisé un événement d'envergure réunissant plusieurs dizaines de panélistes et une centaine de participants, ainsi que plusieurs activités avec différents partenaires.

LA CAMPAGNE DE NOTORIÉTÉ - FRINGALES RÉALS

Après cinq décennies passées aux côtés des réalisatrices et des réalisateurs du Québec, il nous a paru essentiel d'aller à la rencontre du grand public. Par cette campagne de notoriété, nous avons voulu inscrire l'ARRQ dans le paysage médiatique, mais surtout, faire découvrir au public les différents aspects des métiers de la réalisation. Cette campagne visait également à mettre en valeur aux yeux du grand public les réalisateurs et réalisatrices du Québec, ainsi que leurs œuvres

Cette initiative, déclinée en plusieurs volets, a nécessité un effort collectif qui a mobilisé autant les membres que les équipes salariées de l'ARRQ.

Intitulée « Fringales Réals », la campagne consistait en :

- une publicité réalisée par Jean-François Pouliot, qui a été diffusée à la télévision, en ligne (youtube et réseaux sociaux) et au cinéma grâce à un partenariat avec Québecor et Mels, l'Association des propriétaires de cinémas du Québec ainsi que Cineplex;
- un site internet présentant des contenus autour du métier de la réalisation, dont des entrevues avec des réalisateurs et réalisatrices œuvrant dans différents secteurs de réalisation (réalisation par Marie-Christine Roussel), les publicités de la campagne, les coulisses de la campagne (réalisation des étudiants et étudiantes du programme technologie des médias et plateau de tournage du Collège O'Sullivan) ainsi que les œuvres « coups de cœur » de plusieurs chroniqueurs culturels.



Grâce à nos partenaires (Québecor, l'APCQ et Cinéplex), la publicité a bénéficié d'une belle diffusion. Sa version de 30 secondes a été diffusée pendant plus de trois semaines sur pas moins de 287 écrans participants à travers le Québec grâce à l'APCQ, ainsi que dans 12 Cinéplexes. Les versions courtes de 30 secondes, ainsi que celle de 15 secondes ont joué pendant un mois sur les plateformes numériques du groupe Québecor, telles que TVA et TVA Nouvelles



50e ANNIVERSAIRE ARRQ Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
 Publié par Gabriel Bergeron-Proulx · le 3 avril à 09:03 ·

Est-ce que « Manon, pèse sur le piton » vous dit quelque chose ? Eh bien, « Manon » c'est elle 🙌

Découvrez notre entrevue avec Manon Brisebois, réalisatrice depuis 26 ans qui œuvre principalement dans les émissions talk-show et la captation de spectacle. Elle nous partage son quotidien notamment avec les défis du direct ainsi que la signature des réalisateurs.

Merci Manon pour ces nombreuses réalisations. Bonne année 2023 ! 🎉

Pour voir l'entrevue intégrale, visitez 🙌
<https://fringalesreals.com/>



Ce contenu de qualité méritait bien un coup de pouce pour rencontrer son public. En nous associant à la Webshop, nous avons pu mettre au point de contenus engageants pour les réseaux sociaux.

Cette campagne en ligne a été un véritable succès! Nous seulement nous avons atteint nos objectifs de diffusion, mais les résultats se sont même révélés supérieurs à ce qui était attendu.

Quelques chiffres à titre d'exemple

- Les efforts marketing sur les différentes plateformes de diffusion et les différents réseaux sociaux ont permis d'attirer 2800 utilisateurs uniques sur le site Fringales Réals.
- Les sponsorisations des publications des entrevues des réalisateurs et réalisatrices se sont révélés une stratégie gagnante puisqu'elles ont généré un trafic hautement intéressé sur le site Fringales Réals.
- Nos publications sur Facebook ont rejoint 730 242 personnes, tandis que les vidéos via Google Ads ont été diffusées plus de 1 048 000 fois et ont été vues plus de 280 129 fois.

LES ÉVÉNEMENTS DU 5 AVRIL 2023

Les célébrations du 50e ont atteint leur apogée avec la journée et la soirée du 5 avril 2023. Notre équipe et le comité de travail se sont démenés pour offrir aux membres deux événements de qualité.

Malgré la tempête de verglas, la journée du 5 avril a réuni plus de 110 personnes venues assister aux panels de discussion. Composée de 4 ateliers, d'une classe de maître et d'un quiz animé par les relations de travail, cette journée a permis aux membres de se réunir autour d'enjeux importants aux métiers de la réalisation. D'après les retours reçus, la programmation éclectique des ateliers a su trouver son public.

Liste des ateliers:

- L'évolution du métier en télévision: comment conserver son leadership créatif?
- Les nouvelles formes de réalisation
- La liberté de création en documentaire: série et long métrage
- La direction de comédiens: discussion sur les bonnes pratiques
- Classe de maître: Philippe Falardeau
- Quiz: Les Réals et leur association



Le cocktail en soirée fut l'occasion de partager ensemble un moment festif. DJ, trio de musiciens jazz, discours et photo Booth, la soirée se voulait joyeuse et conviviale. Bien que la tempête de verglas ait empêché un certain nombre de convives de se joindre à nous, nous avons été honorés par la participation de nombreux membres et de partenaires de marque. Pas moins de 80 personnes ont bravé les intempéries pour célébrer notre association.

COMMANDITES ET PARTENARIATS

Les deux événements du 5 avril 2023, ainsi que la campagne de notoriété ont été rendus possibles grâce aux nombreux partenariats que nous avons noués avec divers acteurs de l'écosystème audiovisuel. Nous tenons encore une fois à les remercier pour leurs généreuses contributions, qu'elles aient été pécuniaires ou sous forme de services rendus.

Présentateur officiel : Québecor

Grands partenaires : Association des propriétaires de cinéma du Québec, Caisse de la culture Desjardins, Cineplex, MELS, Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), Roy Bélanger, Telefilm Canada

Partenaires : APSV, AQTIS 514 IATSE, Bam Music, BCTQ / QFTC Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, Collège O'Sullivan, DGC - Guilde Canadienne des Réalisateur - Conseil du Québec, Difuze inc., Canada Media Fund | Fonds des médias du Canada, Fonds Québecor, DGC - Guilde Canadienne des Réalisateur - Conseil du Québec, Lussier, L'inis - L'institut national de l'image et du son, Netflix, Royal Photo, SODEC, Union des artistes (UDA), Société des auteurs de radio, télévision et cinéma SARTEC

ACTIVITÉS EN PARTENARIAT

En plus de nos propres activités en l'honneur du 50e anniversaire, nous avons noué des partenariats avec des festivals et d'autres joueurs de l'industrie dans le but de faire rayonner notre association. Ces événements ont été autant d'occasion de s'adresser et de toucher un nouveau public, ainsi que de le sensibiliser à la mission de l'ARRO.

Mois	Activités	Partenaire
Février 2023	Co-organisateur de l'événement NUIT BLANCHE À L'ONF: Célébrons les réalisateurs et réalisatrices du Québec !	ONF
Mars 2023	Remise d'un prix ARRO	Festival Prends ça court
	Co-présentateur du Rendez-vous Pro et du 5 à 7	Festival Québec Cinéma
	Présentateur d'un P'tit déjeuner pro	Festival Regard
	Événement 50 ans de regards de réalisatrices	Réalisatrices équitables et la Cinémathèque
	Co-présentateur du Grand 5 à 7 de la 41e édition du FIFA	FIFA
	Remise du prix de la « meilleure réalisation »	Festival de l'Âme à l'écran
Avril 2023	Le café cinéma	Prix Collégial du cinéma Québécois
	Projection de la bande-annonce Fringales Réals	Festival Court d'un soir



Événement 50 ans de regard de réalisatrices - Crédit photo: Yves Martin Allard
Léa Pool, Sophie Bissonnette, Naomie Décarie-Daigneault, Amandine Gay, Sonia Bonspille Boileau et Sophie Deraspe

ÉDITION SPÉCIALE DU QUI FAIT QUOI

Au sommaire de l'édition spéciale du Qui fait quoi d'avril 2023:

- À 50 ans, l'ARRQ demeure plus pertinente que jamais
- Louise Beaudoin : L'ARRQ joue un rôle de premier plan
- Une Maison et des visées internationales
- Réalisateur, réalisatrice, un métier à redéfinir ?
- Améliorer le sort des réalisateurs télé, et des réalisatrices
- La réalisation, un métier en constante évolution
- Ayana O'Shun constate une plus grande écoute de l'industrie
- Parité : Christine Chevarie constate une évolution
- Marquise Lepage a fait avancer la place des femmes
- Richard Lacombe se plaît à être réalisateur à Québec
- Hélène Choquette souhaite garder le documentaire vivant
- Le combat d'Alain Chartrand
- Une victoire pour les réalisateurs et réalisatrices télé
- Douze jours d'occupation qui ont marqué les esprits
- Jean-François Pouliot expérimente la production virtuelle
- L'ARRQ et l'UDA, frères et soeurs de la même portée
- Réalisatrices Équitables et l'ARRQ, partenaire et complice
- La DGC collabore avec un partenaire de premier plan



REVUE DE PRESSE SPÉCIALE ANNIVERSAIRE DE L'ARRO

Les événements du 50e anniversaire, que ce soient ceux du 5 avril ou ceux en partenariat, ainsi que la campagne de notoriété ont été bien reçus dans l'ensemble. Les articles sur le sujet en attestent.

Février 2023

- [L'ARRO célèbre ses 50 ans avec une campagne publicitaire - CTVM](#)
- [REPORTAGE PHOTOS : L'ARRO tourne une publicité pour son 50e anniversaire - Le lien multimédia](#)
- [Nuit blanche à l'ONF pour souligner les 50 ans de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec - CTVM](#)

Mars 2023

- [L'ARRO fête son 50e anniversaire avec « Fringales Réals » - CTMV](#)
- [L'ARRO fête son 50e anniversaire en lançant sa première campagne de notoriété "Fringales Réals" - L'initiative](#)
- [L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec lance sa campagne sur plus de trois cents écrans de cinéma - Dans les Laurentides](#)

Avril 2023

- [50 ans plus tard, l'ARRO continue de croître - Le lien MULTIMÉDIA](#)
- [50 ans de l'ARRO - Réalisateur, réalisatrice, un métier à redéfinir ? - Le lien MULTIMÉDIA](#)
- [Dans le métier, il faut savoir être délinquant, croit Philippe Falardeau - Le lien multimédia](#)
- [Les réalisatrices et réalisateurs veulent davantage de temps pour conserver leur leadership créatif - Le lien multimédia](#)
- [La direction d'acteurs, une relation définie par la confiance envers le réalisateur - Le lien multimédia](#)
- [50 ans de l'ARRO - Une victoire pour les réalisateurs et réalisatrices télé - Qui fait quoi](#)
- [En documentaire, la liberté se trouve, mais non sans lot de défis - Qui fait quoi](#)
- [50 ans de l'ARRO - Une Maison pour les réalisateurs et des visées internationales - Le lien multimédia](#)



Cocktail du 50e anniversaire de l'ARRO - Crédit photo: Yves Martin Allard

COMMUNICATION

Cette année, l'ARRQ a plus que jamais brillé par sa présence dans le paysage médiatique. En capitalisant sur la campagne et le 50e anniversaire, nous avons pu étendre notre portée en touchant un nouveau public. Par nos communiqués de presse et notre veille médiatique, nous avons su contribuer à faire entendre les voix des réalisateurs et des réalisatrices du Québec.

En quelques chiffres:

- Une dizaine de communiqués de presse rédigés et diffusés en réponse à l'actualité;
- Une trentaine d'articles mentionnant l'ARRQ (hors 50e anniversaire);
- Une présence quotidienne active sur quatre réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn, Facebook et Instagram)

REVUE DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- Projet de loi 35 : une occasion unique pour les artistes, plaident leurs associations en commission parlementaire aujourd'hui
- L'adoption de la LSA : une grande victoire pour les artistes!
- L'ARRQ se réjouit de l'adoption de la nouvelle loi qui révisé les deux lois sur le statut de l'artiste
- L'ARRQ se réjouit de l'adoption du projet de loi c-11 à la chambre des communes du Canada
- L'ARRQ et l'AQPM s'unissent pour défendre le documentaire
- L'ARRQ vivement déçue suite à l'annonce de Radio-Canada d'arrêter de diffuser le gala Québec cinéma sur les ondes d'ici télé
- L'ARRQ souhaite la bienvenue au nouveau ministre de la culture, Mathieu Lacombe
- L'ARRQ appuie le projet de loi C-11 et souhaite une adoption rapide
- L'ARRQ réagit à l'annonce de la fin du mandat de monsieur Claude joli-cœur et félicite la nouvelle commissaire Suzanne Guèvremont
- L'association des réalisateurs et réalisatrices du Québec célèbre ses 50 ans avec une campagne publicitaire!
- L'ARRQ souligne un budget fédéral modeste dans ses ambitions pour la production audiovisuelle francophone
- Budget du Québec 2023-2024 : réactions du milieu culturel

ARTICLES DE PRESSE

Avril 2022

- [Gabriel Pelletier est réélu président de l'ARRQ - Le lien Multimédia](#)
- [L'ARRQ réagit positivement au dépôt du projet de loi 35 - Le lien multimédia](#)
- [Les associations d'artistes espèrent l'adoption rapide du projet de loi 35 - Le lien multimédia](#)

Mai 2022

- [Pier-Philippe Chevigny, un jeune réalisateur prometteur - Udem Nouvelles](#)
- [L'ARRQ a tenu un atelier spécial sur les techniques de tournage en décors virtuels - Le lien multimédia](#)

Juin 2022

- [Protéger les citoyens par l'accès à l'information - Le Devoir](#)
- [Protéger les citoyens par l'accès à l'information - Le Soleil numérique](#)
- [ARRQ - Première entente collective entre l'ARRQ et l'ADISQ - CTVM](#)
- [Réalisatrices Équitables et l'ARRQ vous invitent à la soirée Sur le plateau de Noémie dit oui - CTVM](#)
- [26e Festival Fantasia : Les Fantastiques week-ends du cinéma québécois dévoilent leur sélection ! - CTVM](#)
- [L'ARRQ félicite les réalisateurs lauréats des prix Iris - Le lien multimédia](#)
- [L'ARRQ et l'ADISQ signent une première entente collective - Le lien multimédia](#)

Juillet 2022

- [L'ARRQ et l'AQPM s'unissent pour défendre le documentaire - Le lien multimedia](#)

Octobre 2022

- [« Rallumer les étoiles à Victoriaville » en lice aux Prix des réalisateurs - La Nouvelle Union](#)
- [L'ARRQ souhaite la bienvenue au nouveau ministre de la Culture, Mathieu Lacombe - CTVM](#)
- [L'ARRQ souhaite la bienvenue au nouveau ministre de la Culture, Mathieu Lacombe - Le Lien multimédia](#)
- [L'ARRQ vivement déçue suite à l'annonce de Radio-Canada d'arrêter de diffuser le Gala Québec Cinéma sur les ondes d'ICI TÉLÉ - CTVM](#)

Novembre 2022

- [L'ARRQ annonce les finalistes de sa quatrième édition des Prix RÉALS! - CTVM](#)
- [Les gagnants.es de la 4e édition des Prix RÉALS 2022 - CTVM](#)
- [L'ARRQ dévoile les gagnants.es de la 4e édition des Prix RÉALS 2022 - Qui fait quoi](#)
- [REPORTAGE PHOTOS : l'ARRQ attribue ses prix RÉALS 2022 - Le lien multimédia](#)
- [PREMIÈRE VAGUE GAGNANT D'UN PRIX RÉALS 2022 ! - Kino Montréal](#)
- [L'ARRQ appuie le projet de Loi C-11 et souhaite une adoption rapide - Le lien multimédia](#)
- [La 18e édition du Forum RIDM lance ses activités! - Qui fait quoi](#)
- [Un premier volet professionnel touffu pour CINEMANIA - Le lien multimédia](#)
- [Sandrine Béchade est en lice aux Prix RÉALS de la meilleure réalisation - Le lien multimédia](#)
- [L'ARRQ réagit à l'annonce de la fin du mandat de Claude Joli-Coeur et félicite Suzanne Guèvremont - Le lien multimédia](#)

Décembre 2022

- [L'ARRQ félicite Mireille Dansereau, récipiendaire du prix Albert-Tessier 2022 - CTVM](#)
- [L'ARRQ renomme ses bourses de démarrage en l'honneur de Jean-Marc Vallée - Le lien multimédia](#)

Février 2023

- [Dans le cadre de MONTRÉAL EN LUMIÈRE. Nuit blanche à l'ONF pour souligner les 50 ans de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec. - Communiqué de l'ONF](#)

Mars 2023

- [L'ARRO souligne un budget fédéral modeste pour la production audiovisuelle francophone - Le lien MULTIMÉDIA](#)

Avril 2023

- [Louise Beaudoin : l'ARRO joue un rôle de premier plan sur plusieurs grands enjeux culturels - Le lien MULTIMÉDIA](#)
- [L'ARRO encourage le développement de cinq nouveaux projets - Qui fait quoi](#)
- [Le débat qui bouscule l'UNEQ - Le Devoir](#)

RÉSEAUX SOCIAUX

Comme mentionné précédemment, les statistiques de nos réseaux sociaux ont grandement bénéficié de la campagne de notoriété. Les améliorations les plus significatives sont visibles sur Facebook et Instagram, puisque c'est à travers eux qu'ont été diffusées les vidéos et contenus sponsorisés. Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des indicateurs au cours de l'année écoulée.

Couverture

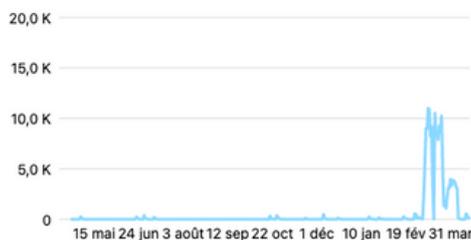
Couverture de la Page Facebook ①

581 274 ↑ 697,2



Couverture Instagram ①

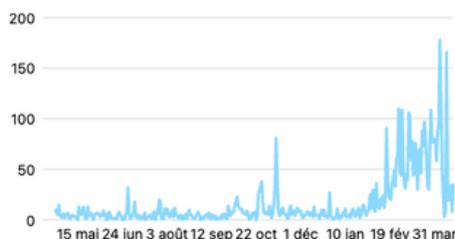
110 218 ↑ 1,3K



Visites de la Page et du profil

Visites sur la Page Facebook ①

5 818 ↑ 145,6



Visites du profil Instagram ①

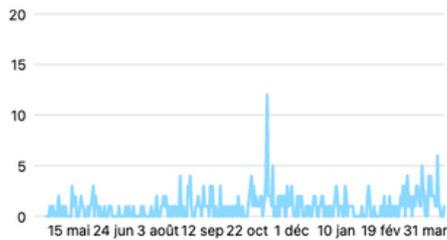
1 114 ↑ 50,1



Nouveaux followers et J'aime

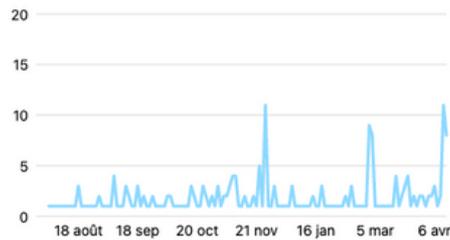
Nouvelles mentions J'aime de la Page Facebook ⓘ

316 ↑ 51,2



Nouveaux followers Instagram ⓘ

244



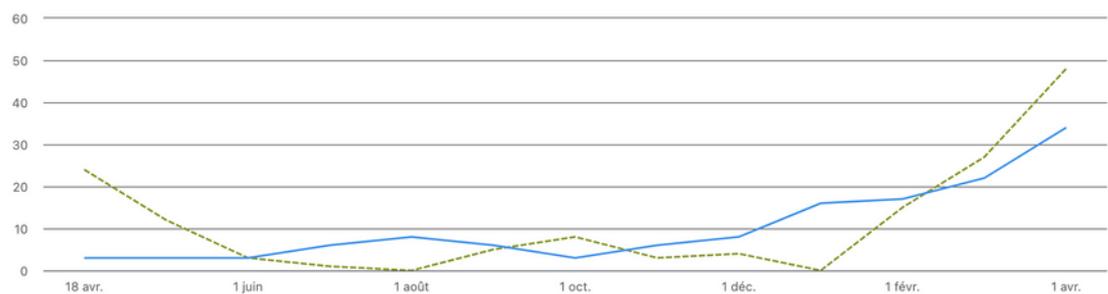
Notre page LinkedIn a elle aussi connu une croissance plus importante sous l'impulsion conjointe des événements et de la campagne de notoriété. Les graphiques suivants présentent l'évolution du nombre de visiteurs et d'abonnés sur notre page.

Statistiques des visiteurs ⓘ

Vues de la page ▾

Toutes les pages ▾

Tous les filtres



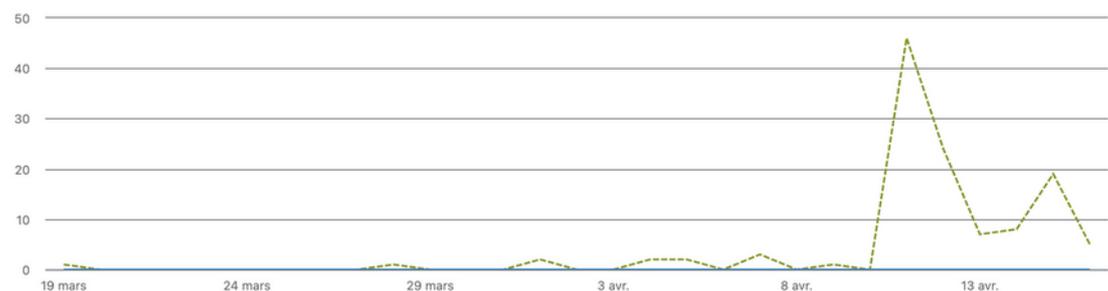
✓ Ordinateur

135

✓ Mobile

150

Paramètres abonnés ⓘ



✓ Sponsorisé

0

✓ Organique

121

Seule notre page Twitter n'a pas connu la même accélération. Étant donné l'ampleur de la campagne du 50e, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur les réseaux les plus populaires. auprès de nos membres. Les statistiques se maintiennent toutefois, le nombre d'abonnés ayant tout de même augmenté de 5 par rapport à l'an dernier, pour un total de 1409.

LES PRIX RÉALS - 2022

Guillaume Lonergan (*Audrey est revenue*), Max Dufaud, Kevin T. Landry, Reda Lahmouid, Rémi Fréchette (*Première vague*), Jean-François Lesage (*Prière pour une mitaine perdue*), Jean-François Fontaine (*Le grand solstice*), Annie St-Pierre (*Les grandes claques*) et Jenny Cartwright (*Je me souviens d'un temps où personne ne joggait dans ce quartier*) se sont vus récompensés lors de la 4^e édition des Prix RÉALS décernés par l'ARRQ. Les gagnants.es ont été dévoilés le 8 novembre 2022 à la Cinémathèque québécoise au cours d'une cérémonie festive animée par Catherine Beauchamp.

Les Prix RÉALS ont pour but de souligner le travail de membres de l'ARRQ qui ont fait preuve d'audace, d'originalité ou ont pris un risque dans le processus créatif et narratif dans la réalisation d'une œuvre diffusée au cours de la dernière année. Ce sont des prix de reconnaissance qui sont accordés aux RÉALS par leurs pairs et visent à reconnaître des réalisations exceptionnelles et innovantes contribuant à faire évoluer la profession.

Le jury, composé de Nathalie Trépanier, Emanuel St-Pierre et Anne Kmetyko, ont eu le privilège de visionner l'ensemble des œuvres reçues entre le 13 mai et le 16 septembre. Le jury tenait à souligner l'excellence des œuvres reçues : « Nous sommes fiers de voir que, d'année en année, des RÉALS de tous les horizons contribuent à faire de la réalisation un art vivant où l'audace, le risque créatif et l'originalité sont au rendez-vous. Cette vivacité nous a compliqué la tâche de choisir les lauréats et c'est bien tant mieux. »

- Prix RÉAL 2022, œuvre série de fiction: Guillaume Lonergan pour *Audrey est revenue*
- Prix RÉAL 2022, œuvre de fiction unique: Max Dufaud, Kevin T. Landry, Reda Lahmouid, Rémi Fréchette pour *Première vague*
- Prix RÉAL 2022, œuvre documentaire: Jean-François Lesage pour *Prière pour une mitaine perdue*
- Prix RÉAL 2022, œuvre non dramatique: Jean-François Fontaine pour *Le grand solstice*
- Prix RÉAL 2022, format court : Annie St-Pierre pour *Les grandes claques*
- Prix RÉAL 2022, œuvre Art et essai: Jenny Cartwright pour *Je me souviens d'un temps où personne ne joggait dans ce quartier*



Gagnants de Prix Réals 2022 - Crédit photo: Yves Martin Allard

BOURSES DE DÉMARRAGE JEAN-MARC VALLÉE - 2023

Rebaptisés ainsi l'an dernier en hommage au réalisateur québécois, ces prix, d'un montant maximum de 1000\$, ont pour objectif de permettre à des membres professionnels de l'ARRQ de préparer ou de bonifier un projet de réalisation dans le but éventuel de le présenter à une société de production.

Le Comité de sélection des bourses de démarrage a évalué plusieurs critères dont la faisabilité du projet, la pertinence dans le cheminement de carrière du ou de la RÉAL et la qualité du pitch vidéo ainsi que de la présentation écrite. Encore une fois cette année, les projets reçus étaient d'une très grande qualité, mais cinq projets se sont particulièrement démarqués :

L'or et le feu

Un projet de long métrage de science-fiction du réalisateur Albéric Aurtenèche qui mêlera une réécriture du mythe d'Orphée et d'Eurydice à la thématique du transfert de la conscience humaine sur support artificiel. Reprenant les codes d'une fausse comédie romantique, cette œuvre de fiction questionnera notre rapport au corps et à l'intimité.

Le sac à dos

Un projet de documentaire de la réalisatrice Amandine Gay qui explorera la masculinité hégémonique - blanche, hétérosexuelle et valide - par le biais d'entretiens sonores avec des hommes engagés dans la lutte contre le patriarcat. Le film questionnera les limites du cinéma documentaire et de la fiction tandis que des comédiens filmés face caméra joueront les verbatim des entretiens, entrecoupés d'images d'archives et de séquences tournées en cinéma-vérité.

The Originale

Un projet de série documentaire de la réalisatrice Kimberley Ann Surin qui portera un regard profond et intime sur le joueur de football, Benjamin St-Juste à travers son chemin pour atteindre ce que certains considèrent comme un exploit quasi impossible: être repêché dans la ligne nationale de football américaine en tant que québécois.

L'étape

Un projet de long métrage de fiction développé par le réalisateur Alexandre Pelletier dont l'intrigue oscille entre journalisme et ufologie. Ce drame psychosocial questionnera la subjectivité de l'expérience humaine en s'intéressant à un prétendu enlèvement extraterrestre et s'articulera autour d'une structure narrative non-linéaire.

Le sel sur nos joues

Un projet de long métrage documentaire des coréalisateurs Véronique Laveau et Yannick Nolin qui pose un regard engagé sur la réponse d'un petit groupe de femmes à une problématique endémique et actuelle en Afrique de l'Ouest.

ACTIVITÉS EN PARTENARIAT

Entretenir des relations étroites avec les différents acteurs du milieu audiovisuel a toujours fait partie de notre stratégie de communication. Nous avons donc mené d'autres activités avec nos partenaires habituels, en dehors de celles du 50e anniversaire.

Mois	Activités	Partenaire
Septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Salons des Membres de l'industrie - Prix Gémeaux • Atelier « Réalisation jeunesse : parler au jeune public » • Panel « les nouveaux parcours de réussite » - Prix Gémeaux de la relève 	ACCT
	Co-présentateurs de quatre 5 à 7 de l'industrie à partir de septembre	
Novembre 2022	La projection du film GULÎSTAN, TERRE DE ROSES de Zaynê Akyol	Réalisatrices équitables
	<ul style="list-style-type: none"> • Tables Rondes « États des lieux et assurer la suite du documentaire » • Présentation du prix MAGNUS-ISACSSON avec la participation de DOC Québec, Funambules Médias, Cinema Politica et MainFilm • Cocktail de clôture 	Festival RIDM
	Discussion croisée avec Anaïs Barbeau-Lavalette et Arnaud Desplechin	Festival Cinémania
Février 2023	Activité « Maillage documentaire » dans l'espace Agora	Festival Vues dans la tête de...